



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Jeudi 07 juillet 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

1er juillet 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 09

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Bernard FLOCH

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle du Triskell à GUICLAN sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Gilbert MIOSSEC, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .



Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 07 juillet 2022

OBJET	LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021
ACTE	CS-2022-04-N24
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Monsieur Henri BILLON, Vice-président, informe les membres du Comité que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural doit rédiger chaque année un rapport d'activités, afin de le transmettre à chaque Président des EPCI de son territoire et aux financeurs qui le sollicitent.

Sur ce principe, un rapport d'activités pour l'année 2021 a été rédigé.

L'objectif de ce document est de dresser de manière synthétique un bilan sur les éventuelles évolutions du territoire, des missions, de l'équipe et des instances de la structure, mais également de retracer l'ensemble des actions menées sur l'année écoulée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Henri BILLON, Vice-président ;
Considérant l'ensemble du dossier présenté ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2021

Votants	09
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 07 juillet 2022

Le Vice-président

Henri BILLON

